

Chers lecteurs, chères lectrices,

Dans cette édition du bulletin *Oeconomia Humana*, Emmanuelle Champion et Ana Isabel Otero vous propose un compte rendu à la page 4 de la deuxième conférence dans le cadre de l'atelier RSE qui a eu lieu en octobre dernier à l'UQAM.

Puis, Valérie Demers vous présente un compte rendu de la session de consultations sur les *Conseils sur une stratégie à long terme sur l'énergie et les changements climatiques* de la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie (TRNEE).

Bonne lecture à tous et à toutes!

Oeconomia Humana

Février 2007

Éditorial, Julien Boucher, rédacteur en chef

boucher.julien@courrier.uqam.ca

Mettre ou ne pas mettre...

Tout cela s'est déroulé durant le temps des fêtes et le moins que l'on puisse dire c'est que je ne m'y attendais pas. Quelques heures plus tôt, je me vantais encore de ne jamais y avoir mis les pieds. Bien sûr je suis très loin d'être le seul mais il me plaisait de croire que j'étais différent. Au tout début, je me suis cherché des circonstances atténantes : la frénésie consumériste à laquelle nous nous préparions tous depuis plusieurs semaines semblait être un bon alibi mais rapidement, mon entourage m'a remis les pieds sur terre et le nez dans mes contradictions. Je venais tout simplement d'enterrer toute une partie de ma crédibilité en même temps que je passais aux caisses.

Je m'y étais pourtant rendu sans aucune pré-méditation : je devais voir au moins une fois pour pouvoir justifier ma critique. Et c'est en évolutant au milieu de cet incroyable fourbi, feignant de n'être aucunement impressionné par ces prix à la limite de la décence que le mince vernis de la consommation-responsable s'est finalement craquelé, laissant s'exprimer une fièvre acheteuse que je croyais être celle des autres... Depuis que j'ai acquis cette paire de pantalons, certaines questions me taraudent : mes beaux principes auraient-ils pu résister aux sirènes de Wal-Mart? Ai-je mis le doigt dans un engrenage? Devrais-je remiser cette paire de pantalons au placard? À cette dernière question, l'arrivée tardive de l'hiver aura apporté une réponse cinglante. Les autres interrogations sont plus complexes et en soulèvent d'autres, autrement plus sérieuses.

Le numéro un mondial de la grande distribu-

tion focalise en effet autant les critiques qu'il écoule de marchandises. Sa position quasi-hégémonique, sa stratégie très agressive vis à vis de ses fournisseurs et sa gestion des ressources humaines régulièrement montrées du doigt ont fait de Wal-Mart un symbole très fort de ce que ne doit pas faire une entreprise si elle veut être socialement responsable. Et pourtant le géant américain continue son petit bout de chemin, chez nous comme ailleurs, puisque l'Inde, après la Chine, verra bientôt l'américain s'installer sur son territoire¹.

Soucieux d'économie, les consommateurs de tout pays répondent donc présents malgré les diatribes. Outre les économies substantielles réalisées, il faut noter que certains signaux contradictoires leurs sont envoyés.

Ainsi, nous pouvons maintenant nous procurer des produits labellisés équitable chez le géant américain. Cette entente aura fait couler beaucoup d'encre mais elle a le mérite de me déculpabiliser un peu : si même les promoteurs du commerce équitable font affaires avec eux pourquoi pas moi? Si j'achète du café équitable chez Wal-Mart est-ce que les deux actions s'annulent et que mon karma redevient neutre? Ne nous égarons pas, le temps n'est pas à la gaudriole.

Le débat provoqué par cette incursion de l'équitable au cœur de l'extrémisme capitaliste m'aura beaucoup surpris. L'objectif de base du label équitable a toujours été

de s'imposer dans la grande distribution afin d'amplifier les ventes, *a fortiori* l'impact du commerce équitable. Il me semble donc que nous sommes davantage témoins ici de la réussite ultime de cette stratégie plutôt que d'une dérive soudaine et majeure : ceux qui voulaient du chiffre vont être servi!! Notons finalement que de nombreux produits équitables ont déjà été mis en vente dans d'autres centres de distribution peut-être tout autant critiquables que Wal Mart sans que cela ne fasse trop de vague en dehors de certains cercles universitaires ou militants.

L'on me taxera peut-être de minimiser les manquements notoires de cette entreprise mais ce n'est pas mon objectif. Les méthodes de Wal-Mart sont assurément choquantes et viennent heurter l'idée même de la responsabilité sociale sans que son succès ne soit réellement menacé. C'est d'ailleurs ce succès qui in-

quiète puisqu'il traduit les dysfonctionnements structurels d'un système économique qui, en validant *de facto* une telle stratégie, ne semble définitivement pas prêt à s'inscrire dans une logique de développement durable. En personifiant ainsi les dérives économiques de notre ère, il devient possible d'amener le débat et les idées nouvelles en place publique. Mais ne risquons nous pas également de faire de Wal-Mart un (très) gros arbre qui cache la forêt?

En attendant la réponse à cette question, la marque du capitalisme le plus débridé me colle presque quotidiennement à la peau. Je vais m'en accommoder mais une chose est sûre, je ne vais le crier sur les toits....

¹ Il deviendra ainsi le premier groupe étranger à y ouvrir un supermarché. Source : www.economie-matin.com.

Le site Internet du mois...



HTTP ://WWW.SUSTAINABILITYRESEARCH.ORH/INDEX.PHP

Research Network for Business Sustainability est un réseau à but non lucratif s'intéressant au développement durable, à la responsabilité sociale des entreprises ainsi qu'à l'éthique. Leur site internet présente de nombreux articles et recherches scientifiques sur ces sujets, du matériel pédagogique, une liste d'étudiants gradués de cycles supérieurs faisant partie de ce réseau ainsi qu'un calendrier d'activités. Bref, ce site internet contient une foule d'informations utiles pour les praticiens, les étudiants ou les personnes ayant un intérêt pour la gestion responsable. Bonne visite!

Appel à communications ...

CHAIRE de responsabilité sociale et de développement durable
ESG UQAM



Appel de communications pour le colloque

Mouvements sociaux et transnationalisation des pratiques : les Amériques sont-elles différentes?

Organisé par :

La Chaire de responsabilité sociale et de développement durable

&

L'Observatoire des Amériques

Dans le cadre du 75ème Congrès de l'ACFAS
À l'Université du Québec à Trois-Rivières

7 et 8 mai 2007

Envoi des propositions

Veuillez adresser vos propositions de communication (titre et présentation succincte de la problématique en 25 lignes environ, ou 1 500 frappes) et en précisant le titre du panel choisi avant le 10 février 2007 par courriel à :

Emmanuelle Champion, Chaire de responsabilité sociale et développement durable
(champion.emmanuelle@uqam.ca)

et

Yanick Noiseux, Observatoire des Amériques, (oda@uqam.ca)

Héritage et bases théoriques

Compte rendu de la 2^{ième} séance de l'atelier RSE¹

Par Emmanuelle Champion et Ana Isabel Otero

Introduction

La séance *Héritage et bases théoriques* a eu lieu le vendredi 13 octobre 2006 suite à la séance d'ouverture de l'atelier et a précédé la séance sur les perspectives conceptuelles. Cette session avait pour objectif de dégager les origines et les bases théoriques de la responsabilité sociale de l'entreprise (RSE). Les participants sont Jean Pasquero, Jennifer J. Griffin, Samuel Mercier, Jeanne Logsdon, et Jean-Pierre Galavielle. Dans l'optique de définir les spécificités historiques de chaque continent, les chercheurs invités ont identifié les fondements philosophiques, les références clefs et les événements qui auront marqué la théorisation de la RSE en Europe (plus particulièrement en France et en Grande Bretagne) et aux États-Unis.

La séance *Héritage et bases théoriques* s'est déroulé en deux temps. D'abord les panélistes ont présenté leur communication tour à tour. La deuxième moitié de la session a été consacré à la discussion (questionnement et débat) entre les panélistes et le reste des participants. Dans ce texte, nous ferons le parcours des présentations de chaque panéliste. Nous présenterons, en premier lieu, les idées de Pasquero, qui a proposé d'analyser la RSE en tant que processus et de rapprocher ce sujet à d'autres champs d'étude, notamment des sciences sociales. Ensuite, nous montrerons les arguments de Griffin, qui a avancé qu'il n'existe pas une formule de RSE unique à travers le monde et visait à établir les différences de conceptualisation et des activités de la RSE. Troisièmement, Mercier est remonté aux sources de la RSE, en mettant l'accent sur l'approche des parties prenantes. En quatrième lieu, Logsdon a soulevé la question du développement de la RSE, à savoir si son évolution suit une évolution unique ou si elle emprunte de multiples chemins. Finalement, Galavielle nous a proposée une lecture de la RSE à partir de d'une vision macroéconomique. Nous présentons ensuite les questionnements qui ont été soulevées lors de la discussion.

Nous concluons qu'on peut distinguer deux tendances principales. En effet, certains conférenciers ont mis l'accent sur une lecture historique de la RSE pour définir une conception ancrée au sein des valeurs locales. D'autres ont mis de côté la dimension nationale et appelaient plutôt à une conception universaliste de la RSE à partir à de critères communs. À cet effet, certains invités ont envisagé le droit international et les conventions internationales comme lieux d'ancrage de

la RSE.

Les ancrages institutionnels de la RSE en Amérique du Nord et la question de l'universalité du concept

Pasquero a avancé lors de sa présentation que le concept de RSE est né d'un contexte particulier, celui du capitalisme libéral des États-unis. Or, ce concept s'est diffusé dans le monde pour s'insérer dans des contextes sociopolitiques et socioéconomiques très distincts de son pays d'émergence. Au-delà des ressemblances avec le modèle des États-unis, le monde s'est transformé depuis les cinquante dernières années. Par ailleurs, le concept de RSE n'est plus un concept marginal, il se place actuellement au cœur d'une réflexion profonde autour de ses principes et de ses pratiques.

Selon ce panéliste, la théorisation actuelle de la RSE demeure cependant limitée. Elle s'articule autour de trois courants : la philosophie morale; le concept action-réponse et les parties prenantes perçues comme des contraintes. Il propose une nouvelle conception de la RSE qui s'inscrit davantage dans les changements de contexte relevés au niveau international : mondialisation économique, diffusion du néolibéralisme, poids croissant des entreprises, etc. Pour Pasquero, la RSE doit être envisagée comme le résultat d'une construction sociale, à savoir ce que les acteurs veulent en faire. Ces derniers prennent nécessairement en compte le contexte institutionnel ainsi que le niveau de développement économique lors du travail de définition.

Pour Pasquero, les chercheurs sont aujourd'hui dans une impasse dans leur processus de théorisation. C'est pourquoi il propose de définir la RSE comme « un moment précis dans un processus d'adaptation » au nouveau contexte, comme « la stabilisation d'un accord (durable ou non) entre l'entreprise et les parties prenantes ». Ainsi, si l'on veut faire avancer la théorie, il faut rompre avec la tradition selon laquelle la RSE n'est qu'une simple extension de la mission économique de l'entreprise vers des objectifs socio éthiques. Ceci permettra de sortir de cet écueil théorique pour s'ouvrir sur la sociologie, les sciences politiques, etc., et quitter le seul cercle du mana-

gement. Il faut donc que l'étude de la RSE se rapproche des autres sciences sociales et ancre sa réflexion sur le rôle de l'entreprise dans la société. C'est pour cette raison que Pasquero a appelé aux développements d'un « paradigme socio-constructionniste ».

Pour ce faire, il a fait référence à cinq approches pour analyser la RSE en tant que processus : (1) le paradigme socio-interactionniste (Strauss); (2) l'approche de l'encastrement (Granovetter); (3) les théories de l'acteur réseau (Callon et Latour); (4) la théorie des systèmes de justification (Thévenot et Boltanski) et (5) les théories institutionnalistes « actionnalistes » (Hoffman et Orléan). Ces théories ont l'avantage de définir la RSE comme une trajectoire de formes, une logique d'actions ancrées localement, ce qui permet d'intégrer différents niveaux de contexte (macro, méso, micro) centrés sur les choix des acteurs. En somme, l'ensemble de ces approches offre des outils pour mieux saisir les actions menées sur le terrain.

Sur ce dernier aspect, celui de l'action, Pasquero a conclu que malgré les efforts déployés par les chercheurs du milieu académique, le jeu se fait sur le terrain, sans les universitaires, qui finalement ont peu d'emprise sur la définition de la RSE. Ainsi, l'universitaire « observe », « décrit », « explique » et « analyse » les comportements des différents acteurs sociaux pour caractériser la RSE.

La responsabilité sociale de l'entreprise : examen des bases de la RSE en Europe et aux États-Unis

Lors de cette séance, Griffin a souligné qu'il n'existe pas une formule de RSE unique à travers le monde, ni même au niveau régional. En partant de la prémissse qu'il existe de nombreuses définitions de la RSE, cette présentation visait à établir les différences de conceptualisation entre l'Europe et les États-Unis et à dresser également les variations pour l'opérationnalisation et la conduite des activités de RSE.

Dans le cadre de cette allocution, cette chercheure a mis l'accent sur les différences conceptuelles concernant le rôle, les activités et les facteurs qui affectent la réponse de l'entreprise face à ses parties prenantes. De fait, les entreprises réagissent et s'adaptent aux nouvelles circonstances, en adoptant notamment des mesures de RSE. Toute une série d'événements ou même de perceptions, souvent externes à l'entreprise, peut modifier les attentes du public dans un contexte national spécifique.

En outre, Griffin a constaté qu'il existe des pratiques différentes entre l'Europe continentale et la Grande Bretagne. En effet, ce pays tend à converger de plus en plus vers les États-Unis, en raison des industries qui y sont similaires. Néanmoins, malgré la conver-

gence des pratiques, les conceptions et les interprétations de la RSE demeurent différentes de chaque côté de l'Atlantique. À titre d'exemple, c'est le ministère de la Responsabilité sociale de l'entreprise en Grande Bretagne qui a proposé une définition de la RSE et en a établi les critères.

D'autre part, Griffin a signalé que la définition de la RSE dépend de la position sociale et de la vulnérabilité des acteurs. Elle a illustré cette posture avec trois situations de l'entreprise vis-à-vis des citoyens :

1. *Business is business* : L'entreprise n'a qu'un seul rôle, celui de faire du profit dans un contexte où l'État est le garant du bien commun. Les entreprises créent de la valeur ajoutée dans les sociétés par le biais des emplois générés, de leur responsabilité vis-à-vis de les actionnaires, de leurs contributions tributaires, et par la production de biens utiles à la population. La responsabilité sociale dans ce contexte repose particulièrement sur le bien-être des employés.
2. *Business and society* : Les entreprises et la société sont interrelées, même si chacun a des intérêts différents. En fait, les acteurs de chaque secteur ont des motivations et des objectifs différents. L'interaction entre les secteurs public et privé définissent l'arène des règles du jeu et la marge de manœuvre.
3. *Business within society* : Les entreprises travaillent de près avec les parties prenantes; il existe une reconnaissance d'intérêts partagés entre les entreprises et la société. Il y a reconnaissance d'une relation de confiance croissante avec les parties prenantes, d'une part, et de l'autre, une plus grande interdépendance entre les entreprises, les gouvernements et les organisations de la société civile.

Griffin a conclu avec l'idée qu'il existe un engagement croissant envers la RSE, même si les formes d'adhésion sont multiples. Pour cette chercheure, le marché est en train de stimuler des innovations dans ce domaine. Mme. Griffin a mis en question la nécessité d'avoir une définition commune dans un monde aussi pluriel. De plus, les multiples conceptualisations de la RSE se basent sur les intérêts partagés et sur les résultats des interactions entre les entreprises et la société, en raison du contexte spécifique.

Les spécificités du concept de CSR en France: origines et développements

Lors de sa présentation, Mercier est remonté aux sources, principalement académiques, de la RSE et de l'approche des parties prenantes, en mettant plus particulièrement l'accent sur les États-unis depuis le début du XX ième siècle. En effet, les premiers dé-

bats autour de la nature et les objectifs de l'entreprise datent des années 1920 alors que le modèle actionnarial de l'entreprise émergeait. Ensuite, Mercier a montré comment la RSE est ensuite apparue en France à partir des années 1960 dans un cadre institutionnel pourtant peu propice : l'importance est accordée habituellement à la régulation par l'État et à la centralisation; de plus, en Europe, le sens donné à l'éthique s'insère dans une tradition philosophique. Finalement, il existe un rejet d'une dimension éthique explicite dans le monde économique.

Mercier a proposé un retour historique pour comprendre les origines de la RSE en France. Il a mentionné que la RSE était « implicite », c'est-à-dire basée sur des pratiques philanthropiques des entreprises existantes, depuis le XIXe siècle en France. La RSE « explicite » apparaît plus tardivement en France suite à l'influence des États-Unis. Dans ce pays, la RSE est attachée à une vision actionnariale de l'entreprise. À cet égard, il faut noter que la RSE aura permis l'intégration d'autres intérêts à partir du concept de parties prenantes. En France, l'éthique se pose plutôt comme un questionnement. De plus, il n'existe pas de liens clairs avec la performance et il y a même un rejet de la dimension éthique dans l'économie.

En réalité, les origines de la RSE en France, émergent du courant paternaliste, soit d'une doctrine catholique d'entreprise, du socialisme utopique et du catholicisme social. Ce sont trois traditions françaises qui datent du XIXe siècle. Toutefois, il faut noter que le contexte institutionnel français n'était pas aussi favorable qu'aux États-Unis.

Toutefois, la plupart des travaux des pionniers de la RSE en France se basent sur les travaux des étasuniens. Ainsi, même à l'heure actuelle, la RSE reste très marquée par son origine américaine. En effet, des difficultés subsistent en Europe pour une définition robuste et consensuelle de la RSE et la mesure de performance sociale. Pour Mercier, la RSE européenne demeure peu ancrée dans les problématiques de gestion et souffre de l'abondance de propos purement normatifs, dénués de tout fondement académique.

En outre, il semble, selon Mercier, que les conceptions de la RSE sont en train de converger. C'est néanmoins la conception américaine qui se diffuse dans les réflexions et pratiques européennes. Même si son évolution en Europe prend en considération le cadre institutionnel préexistant, il n'est pas évident que les développements en matière de RSE inspirent en retour des réflexions et des pratiques sur le continent américain.

Ce chercheur a conclu que le problème majeur est de pouvoir intégrer les différentes approches conceptuelles afin de développer une grille de lecture robuste. L'enjeu est de concilier les paradigmes de l'effi-

ficiency (issus des théories contractuelles des organisations et que l'on trouve par exemple dans la théorie instrumentale des parties prenantes) avec les paradigmes de la légitimité (théorie institutionnelle en sociologie, théorie normative des parties prenantes). Pour ce faire, il est nécessaire d'approfondir l'héritage historique de la RSE dans les différents pays. De plus, Mercier a insisté sur la nécessité d'une actualisation de la propriété de l'entreprise. Selon ce chercheur, il y a en effet un besoin urgent d'une nouvelle conceptualisation de la gouvernance d'entreprise pour assurer la diffusion de la RSE.

Une voie unique ou pluralité? Une perspective comparative de la responsabilité sociale de l'entreprise

Dans sa présentation, Logsdon a soulevé la question du développement de la RSE. Elle reconnaît que la RSE ne cesse pas d'attirer l'attention autant des entreprises que des parties prenantes et du milieu académique. Toutefois, la signification de ce concept varie fortement selon le contexte local. Puisque la définition de la RSE et les attentes diffèrent partout, elle se demande la RSE suit une évolution unique ou si elle emprunte de multiples chemins. Pour y répondre, elle se place dans une démarche comparative; elle propose un modèle qui définit des facteurs entrant en compte dans la mise en application de la RSE. Logsdon espère que cette grille d'analyse permettra de conduire des études sur plusieurs contextes d'émergence dans le but d'avoir une compréhension plus riche de la RSE au niveau autant de la convergence que de la divergence de concepts.

Dans ce modèle d'analyse, la RSE est envisagée en termes culturels et institutionnels. En effet, ce modèle conceptuel comporte des critères économiques, culturels et institutionnels propres à chaque société. De plus, elle entreprend deux chemins : l'un repose sur l'analyse croise-culture selon les visions nationales de la RSE; l'autre propose une analyse de l'évolution de la RSE.

Logsdon a aussi mentionné l'importance de construire un consensus autour des concepts de base de la RSE. Pour ce faire, elle a proposé quelques idées générales à partir d'une grille double :

- La portée de la RSE qui doit inclure des définitions « étroites » (des mesures volontaires ou philanthropiques) et des définitions plus vastes (des activités économiques, légales, éthiques, etc.)
- La portée des acteurs : 1) les actionnaires uniquement; les parties prenantes classiques (actionnaires, clients, employés et fournisseurs) et les parties prenantes au sens large (les parties prenantes classiques

plus les gouvernements, les communautés, les groupes d'intérêt, etc.)

Malgré les différences relevées au sein de chaque nation, cette chercheure considère qu'il est nécessaire d'avoir des critères communs pour conduire des études comparatives à l'échelle du globe. Pour ce faire, elle propose la création d'un cadre pour que les universitaires soient en mesure de conduire des études de management sur des critères comparables. Par ailleurs, elle estime qu'un dialogue constant entre les chercheurs permettra la consolidation de cette grille. De plus, les questions de convergence et de divergence peuvent être prises en compte à partir des études intersectorielles similaires aux études réalisées dans le cadre du projet *Global Leadership and Organizational Behavior Effectiveness* (GLOBE).

En conclusion, Logsdon a soumis l'idée de conduire les recherches centrées sur le leadership (*Globe study leadership*). Ceci permettrait de différencier les composantes universelles et particulières de la RSE.

Responsabilité, Société et Démocratie

Galavielle a commencé sa présentation en revenant sur la distinction faite en France entre la responsabilité « sociale » et « sociétale » de l'entreprise. Le terme « sociétal » fait référence à la structure, à l'organisation et au fonctionnement de la société. Galavielle a précisé qu'une telle distinction existait également dans la langue anglaise (Boulding, Kenneth. 1978a. *Ecodynamics: A New Theory of Societal Evolution*. Beverly Hills, CA: Sage.). Pour Galavielle, cette distinction est importante, car elle marquerait la définition des parties prenantes.

C'est une lecture de la RSE à partir de la macroéconomie que Galavielle nous a proposée. En ce sens, il a questionné la possibilité de créer un marché du politique. En effet, le politique n'est pas « marchandable » et il ne peut y avoir non plus de marché de la « légitimité » à laquelle il associe la RSE. Galavielle questionne la légitimité de ces pratiques émanant d'acteurs privés : « De quelle légitimité des organisations de statut privé jouissent-elles pour prétendre réguler la société ? ».

Durant cette présentation, Galavielle s'est aussi interrogé sur le politique mondiale et plus précisément sur son inexistence. Une réponse préliminaire est que la RSE devient une réponse à l'in-gouvernabilité. Ceci correspond à un nouveau paradigme selon lequel il n'y aurait pas de « gouvernement »; seul le marché et la main invisible seraient capables de réguler les entreprises dans un contexte où les gouvernements sont de moins en moins aptes à réguler du fait de contraintes financières. Ainsi, Gallavielle a critiqué la supposée expertise qui sert de fondement à la

légitimité de ces nouveaux acteurs de la régulation.

Discussion

Lors de la session de débat, les participants se sont questionnés sur la légitimité des acteurs privés de réguler les aspects sociaux. Capron a avancé dans ce sens qu'il faut bien faire la distinction entre intérêt privé et bien commun au sens politique. Cet un débat qui se passe actuellement au sein des institutions européennes, qui se questionnent sur la place de l'entreprise comme acteur de la régulation, alors que les États-unis permettent une plus large marge de manœuvre aux acteurs privés sur la régulation. Dans ce pays le monde des affaires n'est pas bien différencié du monde politique. Ce qui conduit les entreprises à participer dans la régulation. En fait, le gouvernement intervient seulement quand la régulation privée n'est pas efficace, tout en donnant une place privilégiée au marché. Ainsi, la régulation est considéré comme un mal nécessaire en cas d'échec du marché. La grande différence ici entre les États-unis et la France est que la RSE devient dans le premier pays une opportunité pour les entreprises d'aller au-delà de leurs fonctions économiques et s'engager dans des actions volontaires, alors qu'en France la marge de manœuvre pour les actes volontaires est plus réduite.

Pasquero a fait un premier essai pour concilier ces deux visions en apparence opposées. Pour lui, les États-unis représentent un espace d'expérimentation et de liberté, alors qu'en France il faut que la RSE soit incluse dans la structure corporatiste où il existe peu d'espace pour les nouveaux acteurs. En fait, il existe une réglementation publique assez exhaustive. Toutefois, il faut noter que la marge de manœuvre aux États-unis est aussi limitée en fonction du cadre légal existant. À la fin, les entreprises sont assez encadrées légalement dans les deux pays. Dans un tel contexte, Mercier s'est demandé comment peut-on positionner la RSE avec le droit et si finalement, la RSE n'est qu'une bonne application de la législation. Finalement, malgré que l'accent a été mis sur les différences entre la France et les États-unis, il semble qu'il existe des convergences importantes entre le reste de l'Europe et ce dernier pays. En effet, selon Huse, la France est peut-être le pays le plus particulier en Europe et il ne devrait donc pas être considéré comme le modèle européen.

Igalens a ajouté qu'on témoigne une rupture épistémologique. En effet, la RSE a changé de nature avec la mondialisation, notamment parce que le pouvoir de l'État s'est affaibli en faveur des entreprises. Un aspect important qu'il faut ajouter ici est la délocalisation de ces dernières dans les pays à faible régulation. La problématique a donc évolué. Igalens a mis l'accent sur le fait que les entreprises établies ont été les premières à profiter des faibles standards en dehors des frontières nationales.

Vers la fin de la session de discussion, les conférenciers ont reconnu qu'ils font face à des défis méthodo-

logiques importants puisqu'il existe un problème au niveau de l'échelle de mesure pour la RSE. Quel modèle national doit-on conserver? Toutefois, plusieurs conférenciers estimaient qu'une lecture nationale de la RSE était peu porteuse considérant que la diffusion de la RSE était liée à l'expansion du modèle d'entreprise étasunienne et de sa conception actionnariale dans le monde entier. Dans cette optique, il faudrait s'intéresser à la définition de critères communs à partir desquels il sera possible de jauger le comportement des entreprises à l'échelle globale. Une des pistes invoquée par Waddock est l'inscription de la RSE au sein du droit international et des conventions internationales (droits fondamentaux et de l'environnement). Cette voie aurait l'avantage d'éviter l'écueil d'une définition culturelle de la RSE.

Conclusion

Cette session avait pour objectif de déterminer les fondements théoriques de la RSE. Sur le plan épistémologique, deux approches semblaient s'opposer, soit les tenants d'une approche normative et d'une approche constructionniste. Selon les tenants de l'approche normative, la RSE devrait faire l'objet d'une définition universelle ou au moins d'un cadre analytique commun. On remarque que cette approche se heurte aux problèmes des spécificités culturelles, institutionnelles, voire mêmes sectorielles. Pour la deuxième approche, aucune définition n'est nécessaire puisqu'il s'agit d'observer les acteurs sur le terrain et de théoriser à partir des dynamiques sociales à l'œuvre.

Pour quelques panélistes, la recherche d'une définition de la RSE basée dans l'histoire et la philosophie politique du pays est vaine dans le contexte actuel de mondialisation des économies. Certains chercheurs étaient d'avis que les pratiques de RSE avaient pour effet de diffuser au reste du monde le modèle d'entreprise étasunienne et sa conception actionnariale.

Plus spécifiquement, selon Pasquero, la RSE devrait être envisagée comme le résultat d'une construction sociale qui prend en compte le contexte institutionnel et le niveau de développement économique. Dans le même sens, Griffin a signalé que la définition de la RSE dépend de la position sociale et de la vulnérabilité des acteurs. Logsdon, de sa part, a affirmé que la signification de ce concept varie fortement selon le contexte local. Dans ce sens, et puisque la théorisation actuelle de la RSE demeure limitée, Pasquero propose une nouvelle conception de la RSE qui s'inscrit davantage dans les changements de contexte relevés au niveau international : mondialisation économique, diffusion du néolibéralisme, poids croissant des entreprises, etc. En effet, selon la perspective de Griffin, le marché international stimule des innovations dans ce domaine. Galavielle s'est aussi interrogé sur le politique mondiale et plus précisément sur son inexistence. Une réponse préliminaire est que la RSE devient une réponse à l'ingouvernabilité. Ceci correspond à un

nouveau paradigme selon lequel il n'y aurait pas de « gouvernement »; seul le marché et la main invisible seraient capables de réguler les entreprises dans un contexte où les gouvernements sont de moins en moins aptes à réguler du fait de contraintes financières.

En outre, Mercier a fait ressortir que la RSE « explicite » est un concept marqué actuellement par son lieu d'émergence : les États-Unis. En effet, plusieurs conférenciers ont insisté sur l'influence des théoriciens étasuniens sur la définition de ce concept. On remarque que les chercheurs européens, principalement français, peinent toujours à ancrer la RSE au sein de leur tradition littéraire et philosophique. On note néanmoins qu'un certain effort est déployé en ce sens par les chercheurs présents. Tous s'attèlent à construire à partir des philosophes européens le concept de RSE. Il faut toutefois insister sur l'existence en Europe de pratiques de RSE telles que le paternalisme d'entreprise depuis plusieurs siècles. Cette forme de RSE, qualifiée de « implicite » par plusieurs chercheurs, pourrait servir de base à l'élaboration d'un concept théorique propre à l'Europe. Toutefois, malgré les différences relevées au sein de chaque nation, Logsdon considère qu'il est nécessaire d'avoir des critères communs pour conduire des études comparatives à l'échelle du globe.

¹ La deuxième conférence de l'atelier RSE s'est déroulée le 13 octobre 2006 à l'université du Québec à Montréal.

Bibliographie

Pasquero, Jean, Université du Québec à Montréal, *Les ancrages institutionnels de la RSE en Amérique du Nord et la question de l'universalité du concept*, Séance Héritage et bases théoriques, Atelier international de Montréal sur la RSE 2006, 13 octobre 2006.

Griffin, Jennifer J., George Washington University, *Corporate Social Responsibility: examining foundations of CSR in Europe and the United States*, Séance Héritage et bases théoriques, Atelier international de Montréal sur la RSE 2006, 13 octobre 2006.

Mercier, Samuel, Université de Bourgogne, *Les spécificités du concept de CSR en France: origines et développements*, Séance Héritage et bases théoriques, Atelier international de Montréal sur la RSE 2006, 13 octobre 2006.

Logsdon, Jeanne, University of New Mexico, *One evolutionary path or many? Corporate social responsibility in comparative perspective*, Séance Héritage et bases théoriques, Atelier international de Montréal sur la RSE 2006, 13 octobre 2006.

Galavielle, Jean-Pierre, Université Paris 1, *Responsabilité, Société et Démocratie ou L'affrontement de l'expert et du politique*, Séance Héritage et bases théoriques, Atelier international de Montréal sur la RSE 2006, 13 octobre 2006.

Appel à communications ...

Corporate Responsibility: Critical reflections on thinking and practice, context, content and unintended consequences

Call for papers

Scandinavian Journal of Management - Special Issue

Due Date: February 28, 2007

Guest editors:

Professor Nigel Roome, Daniel Janssen Chair of Corporate Social Responsibility,
Solvay Business School, Free University of Brussels, Belgium & Erasmus University,
Rotterdam, The Netherlands

Associate Professor Minna Halme, Helsinki School of Economics, Finland
Professor Peter Dobers, Mälardalen University, Sweden

- Understanding CR in different contexts – how does the global CR trend enfold in different societal, political and cultural contexts?
- Critical perspectives on discourse and rhetorics of CR
- The role of corporate managers as translators of CSR
- Global codes and standards as carriers of the CR idea
- MNCs vis-a-vis governments and NGOs as actors of social responsibility
- Approaches of CR in MNCs - standardization vs. contextual awareness / localization
- CR – source of restraint or innovation for organizations?
- Comparative studies of the practice and understanding of CR
- Desirable and undesirable consequences of CR

Submission

Full papers (not under review elsewhere), using SJM guidelines for authors, should be submitted by **February 28, 2007**, using the Elsevier Editorial System. A link to the online system along with author information and support are found in the following web-address: <http://ees.elsevier.com/sjm/>.

Papers are subject to the general double-blind review process of the *Scandinavian Journal of Management*. Papers that are accepted for publication, but not included in the special issue, may be published in a regular issue at a later stage.

For further information feel free to contact any of the guest editors:

Nigel Roome (roome@fsw.eur.nl), Minna Halme (minna.halme@hse.fi) or Peter Dobers (peter.dobers@mdh.se)

La réduction des gaz à effet de serre par le moyen de la technologie. Une stratégie qui exclut le développement durable¹.

*Par Valérie Demers, Candidate à la maîtrise en sciences de l'environnement, UQÀM
Étudiante-rechercheuse à la Chaire de responsabilité sociale et de développement durable*

La Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie (TRNEE) se décrit comme une entité qui vise à combiner la conservation de l'environnement et le développement économique du Canada pour en assurer la prospérité et l'avenir. Indépendante de celui-ci, elle a été créée en 1988 par le gouvernement du Canada et regroupe des leaders provenant de divers milieux comme celui des affaires, du monde syndical, des universités, des organismes environnementaux, des collectivités autochtones et des municipalités.

Dans le cadre de son projet portant sur l'énergie et les changements climatiques (parallèlement à ceux abordant les marchés financiers et la durabilité ainsi que l'adaptation aux changements climatiques), elle a élaboré des *Conseils sur une stratégie à long terme sur l'énergie et les changements climatiques*. Cette stratégie a été développée selon un scénario² qui devrait se déployer jusqu'en 2050. De novembre à décembre 2006, la TRNEE a mené une série de sessions de consultations sur le thème « Sensibilisation en matière d'énergie et de changements climatiques » suite à la sortie de ce rapport. Le 10 novembre, elle faisait halte à l'Hôtel Fairmont Reine-Elizabeth de Montréal.

Le but de la session, selon l'ordre du jour, était de recueillir les commentaires du public afin de donner au gouvernement du Canada « une description claire des priorités des intervenants quant à la manière dont la consommation et la production d'énergie au Canada peuvent, d'ici au milieu du siècle, faire en sorte de réduire sensiblement les émissions de gaz à effet de serre (GES) ».

Constitué en rapport de conclusions et de recommandations, le document avait comme questions de départ les suivantes :

1. Comment le Canada peut-il protéger et promouvoir ses intérêts nationaux en ce qui a trait à l'énergie et aux changements climatiques d'ici la moitié du siècle?
2. Comment y parviendra-t-il?

La préoccupation qui ressort du rapport est la volonté de satisfaire les besoins en énergie du Canada, tout en vainquant les problèmes environnementaux qu'engendrent les changements climatiques. Ceci allie certes comme nous allons le voir les deux élé-

ments de la mission de la TRNEE, soit la conservation de l'environnement et le développement économique, mais laisse de côté la dimension sociale, extrêmement importante dans la perspective du développement durable. Il s'agit là de la principale faiblesse de ce rapport.

Cet article présentera le scénario, les principales conclusions et les recommandations élaborés par la TRNEE en ce qui concerne les réductions des GES dans le secteur de l'énergie ainsi qu'une critique de son approche.

Le scénario de la TRNEE

Les possibilités de la technologie dans les réductions des émissions de GES

Selon la TRNEE, le Canada est vulnérable face aux changements climatiques parce que son économie est largement basée sur l'exploitation des ressources naturelles et parce qu'il possède un territoire considérablement grand, s'étendant même jusqu'à l'Arctique. Notamment pour cette raison, il propose de réduire de 60% par rapport au niveau actuel les émissions de GES liées au secteur de l'énergie d'ici 2050. Dans le secteur de l'énergie, ces émissions sont évaluées à 600 mégatonnes d'équivalent-CO₂ (plus 140 non reliées à l'énergie).

Selon le rapport, cette mission de réduction est possible par l'utilisation de la technologie. L'étude révélait en effet que par le seul moyen des technologies existantes (ou celles qui sont sur le point d'être opérationnelles), il était possible de réduire les émissions de GES de moitié et ce, même dans le contexte d'une population de 45 millions de personnes, une économie deux fois plus productive et une production de gaz et de pétrole croissant deux fois plus rapidement que la demande domestique.

Concrètement, ceci signifierait, pour le Canada, la création d'opportunités pour l'économie et l'environnement, la réduction des risques liés aux changements climatiques, la satisfaction des besoins énergétiques et l'amélioration de la qualité de l'air, une économie durable, un rôle de chef de file dans le domaine des technologies durables et de grand exportateur d'énergie ainsi que l'accès à un marché intérieur solide.

Le Canada de 2050

Le scénario envisagé par la TRNEE se base sur les caractéristiques du Canada d'aujourd'hui en tentant de prévoir le Canada du futur (2050). Principalement, on y souligne l'importante croissance démographique qui s'opère au pays, la croissance économique plus forte que la croissance démographique et un secteur pétrolier et gazier dont la croissance est elle-même plus rapide que celle de l'économie.

En fait, le modèle s'appuie sur des caractéristiques correspondant aux tendances du Canada actuel, lequel n'aurait pas subi de transformations structurelles importantes, mais serait seulement plus gros et produirait 1300 mégatonnes d'équivalent-CO₂ reliées à l'énergie. Ainsi, puisque l'on se base sur des émissions de GES provenant des exportations d'énergie³, même dans le cas où la consommation domestique diminuerait, les exportations ne décroîtraient pas. Notons par ailleurs que la voiture et le camion constituaient toujours les moyens de transport des personnes et des marchandises, le camion utilisant 80% de l'énergie pour ce type de transport. Ensuite, un léger déplacement de la population des banlieues vers les centres urbains aurait eu lieu. Enfin, outre l'industrie des combustibles fossiles, les industries grands consommatrice d'énergie aurait subi une chute d'émissions.

Plus concrètement, 70% des Canadiens habiteraient dans des édifices à logements plutôt que des maisons vu l'augmentation de la population. De plus, ils iraient travailler à pieds puisque les bâtiments nécessaires pour loger les emplois de l'industrie légère appartiendraient à la catégorie du développement résidentiel (donc possiblement près de la maison) alors que le domicile constituerait le lieu de travail des personnes occupant des emplois dans le secteur des services. Dans le cas où le travail nécessiterait des déplacements plus longs, deux fois plus de gens choisirraient les transports en commun vu l'amélioration de leur efficacité et de leur côté pratique. Les véhicules consommeraient moins d'énergie et l'essence contiendrait 85% d'éthanol dont la production de maïs nécessaire aiderait les fermiers de l'Ouest et les travailleurs touchés par le ralentissement du secteur de l'industrie forestière. Les maisons seraient, quant à elles, davantage écoénergétiques avec l'énergie solaire comme norme et seraient reliées à un réseau d'entreprises de rénovation et d'électricité favorisant l'efficacité énergétique.

En ce qui a trait à l'énergie, sa forme renouvelable serait privilégiée, elle serait mieux redistribuée par des lignes de haute tension qui traverseraient le pays et les usines de charbon seraient dotées de technologie de capture et de stockage de carbone (CSC). Le taux d'utilisation des camions correspondrait à celui de 1990, baisse attribuée au renouveau du transport maritime et ferroviaire. Enfin, les émissions de GES du Canada seraient de 250 mégatonnes d'équivalent-CO₂⁴ par année.

La stratégie de la TRNEE

Des conclusions qui combinent technologies et réductions de GES

En réponse aux questions concernant la manière dont le Canada peut protéger et promouvoir ses intérêts nationaux relativement aux changements climatiques d'ici 2050, le rapport tire trois conclusions : 1. il existe une solution canadienne pour réduire considérablement les émissions de gaz à effet de serre d'ici la moitié du siècle 2. il y a un urgent besoin d'un engagement à long terme 3. il existe d'importants avantages secondaires. Il serait donc possible, d'ici la moitié du siècle, de réduire les émissions de 60% des niveaux actuels dans le secteur de l'énergie. Voici, plus en détails, de quoi il en retourne.

La première conclusion signifie que la réduction des GES est possible si l'on émet moins de dioxyde de carbone dans la production de l'énergie et si cette énergie est utilisée efficacement. Ainsi, une bonne politique sur l'énergie et les changements climatiques devrait combiner *toutes* les techniques de réduction en ce sens.

L'amélioration du rendement énergétique constitue donc la meilleure façon d'utiliser l'énergie, ce qui contribuerait à une réduction de 40% du total de réduction visée de 60%. En ce qui a trait à la production, la stratégie distingue deux orientations : le secteur de la production d'électricité et le secteur pétrolier et gazier. Dans le premier cas, il s'agit de favoriser la technologie de charbon écologique, des CSC et de l'utilisation des sources de cogénération et d'énergies renouvelables. Dans le second cas, on préconise de continuer l'exportation de ces ressources mais de tenir compte des techniques de capture et de stockage du carbone (CSC) afin d'être en accord avec les nouvelles tendances d'une « économie restreinte en dioxyde de carbone » (p. 2).

La seconde conclusion mentionne le besoin, pour le secteur privé, d'une stratégie à long terme qui orientera ses prises de décisions à court terme en investissement, car celles-ci ont des impacts manifestes sur l'utilisation et la production d'énergie. Selon la TRNEE, il serait moins coûteux, pour les entreprises, de saisir dès maintenant les opportunités qui s'offrent à elles dans le domaine des technologies. Les objectifs à long terme devraient être déterminés dès maintenant et mis en œuvre par des politiques ajustables au fur et à mesure.

Enfin, la dernière conclusion évoque les « bénéfices secondaires » de la réduction des GES, telles que la réduction de la pollution atmosphérique. Pour en jouir, on propose de met-

tre au premier plan les plates-formes nationales comme les CSC, ou d'une certaine manière, de promouvoir de nouvelles technologies.

Les recommandations pour atteindre les résultats

Pour parvenir aux résultats évoqués dans les trois conclusions principales du rapport à l'aide des technologies existantes et de la mobilisation des activités d'utilisations et de productions d'énergie, la TRNEE formule quelques priorités stratégiques de mesures à court terme.

Amélioration de l'efficacité énergétique

La première de ces recommandations est la mise en œuvre de toutes les technologies possibles de réduction des GES, en lieu et place des tergiversations sur le choix de la meilleure. Quatre secteurs sont prioritaires : le secteur industriel, qui se présente comme une source importante et dont l'efficacité énergétique sera améliorée peu ou prou au même rythme que celui de 1990 à 2003, et les secteurs résidentiels, commerciaux et du transport, vu leur taux d'émissions à la hausse.

Dans le secteur industriel, on prévoit que l'augmentation de l'efficacité énergétique se poursuivra, surtout afin de soutenir la concurrence. Dans le secteur résidentiel et des services, les nouveaux immeubles devront obéir à un code du bâtiment plus strict⁵. Le choix des ménages d'habiter dans des maisons très grandes et l'augmentation de la demande d'énergie liée à l'utilisation de divers produits électriques de luxe contribuent à augmenter la demande d'électricité. Ceci s'ajoute à une demande croissante de climatisation. Selon le scénario, la plupart des maisons devraient faire l'objet de vérification de leur consommation d'énergie. Par exemple, on pense à une meilleure isolation, à des appareils de chauffage à haut rendement, à une conception permettant de mieux bénéficier de l'énergie solaire pendant l'hiver et le respect de la norme LEED (*Leadership in Energy and Environmental Design*). Enfin, dans le secteur des transports, on améliorerait les véhicules en les dotant de moteurs hybrides et on favoriserait le transport en commun. De plus, les camions de marchandises, qui produisent davantage de GES vu la demande croissante de « fabrication juste à temps », verraien pour certains tripler leur efficacité énergétique alors que d'autres la doubleraient.

Capture et stockage du CO2 par l'industrie pétrolière et gazière

Du côté des combustibles fossiles, le rapport propose qu'ils parviennent à être produits à l'aide des CSC. Ainsi, l'industrie du pétrole, celle du gaz et, de plus en plus, celle des sables bitumineux permettraient au Canada de faire de grand progrès quant à la maîtrise de cette technologie et même, d'exporter sa compétence en la matière, ce qui profiterait de débouchés mondiaux. Selon le document, on peut en effet « atteindre les objectifs environnementaux et économi-

ques de façon à fournir progressivement des avantages économiques et à l'exportation pour l'industrie canadienne » (TRNEE, p. 20).

Production d'électricité

En ce qui a trait à l'énergie, on prévoit des transformations considérables. La cogénération, le charbon écologique et le stockage de CO2 et l'énergie éolienne sont les trois orientations dont le rapport fait état. Le premier élément fait en sorte de profiter d'une source d'énergie émise pour un usage précis, disons la vapeur, pour faire fonctionner, par exemple, une turbine qui produira de l'électricité avant la fin du cycle de la vapeur, énergie qui sinon, aurait été perdue. Le second élément, le charbon écologique, est obtenu par un procédé qui permet de lui retirer son CO2 à la source et de stocker ce dernier. Ainsi, lorsque le charbon est ultérieurement utilisé, il ne peut plus émettre de CO2 dans l'atmosphère. De plus, un sous-produit de ce procédé est l'hydrogène, qui pourrait s'avérer un futur carburant. Enfin, la TRNEE tient compte d'une production accrue d'énergie éolienne dans le futur.

Changement d'optique et nouveaux messages

Le rapport, en somme, dégage quatre changements d'optique et principaux messages nécessaires afin de faire un examen des meilleures stratégies possibles pour réduire les GES au Canada.

1. Se concentrer sur le rôle du Canada en tant que producteur et exportateur d'énergie : développer, tester et exporter les technologies.
2. Se concentrer sur le déploiement des technologies : toutes les mettre en œuvre et non pas seulement choisir la meilleure.
3. Combiner la certitude à long terme avec des mesures à court terme : les décisions prises en immobilisations, à court terme, doivent pouvoir être guidées par une politique de long terme sur le changement climatique.
4. Avantages indirects importants : par exemple, certaines mesures préconisées par le rapport peuvent avoir des effets bénéfiques sur la qualité de l'air.

Les lacunes prévisibles de la modélisation

Des conclusions incomplètes

Les principales conclusions de la TRNEE, bien qu'elles résultent d'un exercice de modélisation, visiblement complexes, négligent de considérer certains paramètres. D'abord, en ce qui a trait à la première conclusion, sur l'efficacité de l'utilisation et de la production de l'énergie, quiconque se soucie de réduire les émissions de GES ne peut s'y opposer, d'autant plus que cette efficacité permettrait selon le rapport de réduire les GES du

secteur de l'énergie de moitié d'ici 2050. Toutefois, ce qui est déplorable dans cette conclusion est la promotion de la possibilité de continuer à exploiter le pétrole, le gaz naturel et le charbon, en contrebalançant tout simplement par de meilleures technologies de CSC, qui sont pour le moins controversées. Pour cette raison, je suis tentée d'émettre certaines réserves quant au stockage, surtout dans la mesure où la solution de la séquestration géologique est limitée en raison du peu de lieu de stockage comparativement à l'abondance des sources de CO₂ alors que la séquestration biologique dépend, quant à elle, de perspectives agricoles encore inconnues (Iddri, 2005). Enfin, cette solution permet selon plusieurs d'échapper à la véritable remise en question de systèmes énergétique actuels (Iddri, 2005). Il s'agirait donc en quelque sorte d'une fuite vers l'avant, évacuant le véritable problème de l'émission des GES.

Même dans l'éventualité où l'on accepte cette situation, cette technologie ne pourrait se développer, selon l'Iddri (2005), qu'en surmontant des défis économiques de taille (le coût est élevé et ces technologies ne peuvent avoir de véritables impacts sur l'environnement qu'en investissant massivement), réglementaires (concernant notamment l'attribution des responsabilités dans la pérennité de la séquestration) et d'acceptation et de soutien de la part des industriels, des gouvernements et du grand public.

Ensuite, l'engagement à long terme nécessaire pour de meilleurs investissements de l'industrie (dans les équipements, les processus, les installations et les édifices) que mentionne la seconde conclusion est pour sa part fort réjouissante. Une telle vision à long terme s'inscrit bien dans une perspective de protection de l'environnement, et ce, même si pour en faire accepter l'idée, on doive utiliser des arguments économiques comme la création d'opportunités aux entreprises. La nécessité d'une planification à long terme, si elle se fait de plus en plus rare dans le contexte d'un système dans lequel le développement des communications et des transports facilite la rapidité et la mobilité, est sans aucun doute la pierre d'assise d'une vision globale et mieux intégrée des problèmes environnementaux.

Enfin, la troisième conclusion évoque les avantages secondaires. Si je crois certainement aux externalités positives de la mise en place de certaines technologies, il me paraît toutefois nécessaire de réfléchir consciencieusement, auparavant, au bien fondé de ces technologies. En d'autres termes, il est essentiel de ne pas oublier les conséquences désastreuses que pourrait avoir l'application irréfléchie d'une mauvaise technologie de réduction. Par exemple, l'éthanol se présente parfois comme une véritable panacée quant à la pollution des carburants traditionnels, mais il importe de se demander ce que pourraient devenir nombre de systèmes écologiques dans le contexte

d'une monoculture intensive de maïs nécessaire pour le produire⁶.

Conservation d'un mode de vie énergivore

Globalement, ce qui dérange beaucoup dans les *Conseils sur une stratégie à long terme sur l'énergie et les changements climatiques* de la TRNEE, c'est qu'ils occultent toute réflexion sur le moyen de réduction des émissions de GES que constitue une certaine diminution, même non radicale, de la consommation et de la production. Bien entendu, on n'attend pas de ce rapport qu'il recommande d'imposer de sévères réductions, mais il aurait certainement été intéressant d'en faire simple mention. En fait, loin de mener une telle réflexion, le rapport de recommandations est basé sur la poursuite d'un modèle de consommation énergétique généralisé dans les pays occidentaux, modèle qui a précisément contribué à créer le problème des changements climatiques. La technologie en est le maître-mot: continuer à vivre et à se développer sur un mode qui surexploite les ressources naturelles et utiliser des technologies, parfois controversées, pour le contrebalancer.

Par exemple, on ne remet pas en question les procédés de fabrication « juste à temps », dont certaines grandes chaînes sont des adeptes parce qu'ils leurs évitent d'allouer de l'espace à l'entreposage. On propose plutôt d'augmenter l'efficacité énergétique des camions tout en poursuivant ce type de fabrication.

Le rapport est donc loin d'être un outil qui propose une modification du mode de vie, ni même n'en fait mention. Toutefois, puisqu'il n'avait pas cette modification comme objectif, on ne saurait le critiquer trop durement en regard de cela. De plus, le rôle de la TRNEE, qui vise à concilier développement économique et conservation de l'environnement ne vise certainement pas la déstabilisation du modèle économique néolibéral que nous connaissons. Ceci est d'autant plus compréhensible, que la prospérité est une des valeurs que promeut la TRNEE. Peut-être l'interprète-t-elle seulement dans son sens économique.

Dualité

Par ailleurs, il existe une dualité frappante dans le rapport. D'une part, les prévisions sont généralement traditionalistes à plusieurs égards. On prévoit par exemple que le Canada aura continué de se développer sur un mode tout à fait identique à celui qui a cours aujourd'hui, évacuant toutes les mutations sociales qui pourraient survenir sans crier gare. D'autre part, certaines prévisions sont outrageusement optimistes et innovatrices en ce qui a trait aux technologies utilisées. Entre autres, on mentionne que les technologies

concernées sont celles qui sont déjà disponibles ou sur le point de l'être, mais on aurait sans doute du ajouter qu'elles devraient aussi susciter un large consensus sur leur efficacité ainsi que respecter le principe de précaution, ce qui n'est pas exactement le cas, à titre d'exemple, des CSC sur lesquelles on insiste beaucoup.

Où se trouve la dimension sociale du développement durable?

Là où la TRNEE mérite véritablement, à mon avis, d'être critiqué plus sévèrement, est certainement en regard de ses prétentions au développement durable. Bien que le rapport mentionne que la réaction du Canada face aux changements climatiques offre beaucoup de possibilités et d'avantages « pour notre économie, notre environnement et notre société » (p. 5), ce qui correspond aux trois pôles du développement durable, elle n'offre rien d'autre à se mettre sous la dent relativement à ce concept. Si la TRNEE s'est fixé comme mandat de concilier économie et environnement, il ne fait pas de doute que dans la perspective où elle souhaite aussi sensibiliser les Canadiens à un tel développement, une approche intégrant le troisième pôle de ce concept, le social, aurait été plus fructueuse.

En effet, le rapport ne semble pas tenir compte des changements sociaux rapides qui peuvent survenir. En occultant la sphère sociale de son analyse (mais puisqu'il s'agit d'un modèle, celle-ci se présente sûrement comme un aspect extrêmement complexe à analyser), la TRNEE sous-estime certainement la force de la société civile, qui une fois conscientisée à certains problèmes, parvient souvent à consolider ses revendications et à transformer bien des scénarios attendus. Par exemple, la demande de certains produits pourrait varier de manière surprenante tandis que des technologies que l'on croit fort prometteuses pourraient s'avérer littéralement bannies par l'opinion publique. La TRNEE, je l'espère, est consciente qu'elle ne nous présente qu'un modèle, soit une seule des multiples représentations types de la réalité. Plusieurs autres gagneraient sans doute à être élaborées.

Malgré tout, le rapport a le mérite de chercher des solutions à long terme aux changements climatiques et d'avoir pour volonté d'élaborer des politiques et des stratégies dans l'immédiat dans le but de s'orienter dans la bonne direction. À l'heure où certains scientifiques pressentent déjà un emballlement du climat, il est ardu de réaliser des modélisations fiables et réalistes. Le rapport semble en être conscient dans la mesure où il admet qu'il y a beaucoup de spéculations en ce qui a trait à l'utilisation de l'énergie au Canada d'ici 2050. Reposant sur ces spéculations, il mentionne conséquemment que les politiques qui seront mises en place pourront être ajustées en temps et lieux.

Conclusion : réviser un mandat et une raison d'être?

Si la session de consultation et le scénario contenus dans les *Conseils sur une stratégie à long terme sur l'énergie et les changements climatiques* synthétisés et critiqués ici sont visiblement le fruit d'un travail minutieux et rigoureux, ils appellent toutefois à réfléchir sur le but de la TRNEE de concilier développement économique et conservation de l'environnement sans intégrer explicitement les préoccupations d'ordre social. À l'aube du XXI^e siècle, le développement durable est devenu un véritable paradigme de développement, et cette occultation de la sphère sociale évoque l'idée d'une organisation dépassée par le contexte global de ces études scientifiques. En fait, il serait peut-être nécessaire que la TRNEE effectue une relecture de l'ouvrage fondamental qu'est le Rapport Brundtland de la Commission mondiale sur le développement et l'environnement, paru la même année que la création de l'organisme. Même s'il renferme lui-même plusieurs imperfections, il demeure qu'il a amorcé la réflexion sur ce concept de développement durable. Malgré tout, on peut espérer que les *Conseils sur une stratégie à long terme sur l'énergie et les changements climatiques*, quoique friablex, seront dans une certaine mesure considérés par le gouvernement, car ils constituent à tout le moins un premier pas vers une véritable stratégie à long terme.

¹ Compte-rendu de la session de consultations sur les *Conseils sur une stratégie à long terme sur l'énergie et les changements climatiques* de la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie (TRNEE).

² Ce scénario a été élaboré par ICF International, cabinet d'experts-conseils en énergie.

³ Donc en fonction de facteurs continentaux ou de marché mondial.

⁴ Les CO₂-équivalents sont tous les gaz à effet de serre, qui incluent aussi l'oxyde nitreux et le méthane par exemple, mais convertis en CO₂ afin de faciliter les comparaisons entre différentes analyses, documents, etc.

⁵ Ce qui signifie 34% des immeubles qui n'ont pas encore été construit mais seront présent en 2050 (66% des immeubles qui seront présent en 2050 sont déjà construit).

⁶ Je mentionne ce fait à titre d'exemple car de plus en plus, il est vrai que de nouvelles technologies de production d'éthanol, moins dommageables pour l'environnement mais techniquement plus difficile à pratiquer, existent. Le plan d'action 2006-2012 du Québec, *Le Québec et les changements climatiques, un défi pour l'avenir* propose notamment de produire l'éthanol à partir de la biomasse forestière, des résidus agricoles et des matières résiduelles plutôt qu'à partir du maïs-grain (Gouvernement du Québec. Ministère de l'environnement, du développement durable et des parcs, 2006).

Références

Gouvernement du Québec. Ministère de l'environnement, du développement durable et des parcs. 2006. *Plan d'action 2006-2012. Le Québec et les changements climatiques. Un défi pour l'avenir*, 38 p.

Institut du développement durable et des relations internationales. 2005. « Le stockage du CO₂ », *Les cahiers du club d'ingénierie prospective énergie et environnement*, no.17, 92 p.

Table-ronde nationale sur l'environnement et l'économie (TRNEE). 2006. *Conseils sur une stratégie à long terme sur l'énergie et les changements climatiques*, 39 p.

Table-ronde nationale sur l'environnement et l'économie. TRNEE. 2006. *Éléments de politique internationale d'une Stratégie à long terme sur l'énergie et le changement climatique pour le Canada*.

http://www.nrtee-trnee.ca/fre/programs/Current_Programs/Energy-Climate-Change/ECC-International-Advisory-Note/International-advisory-note_F.htm [page consulté le 10 janvier 2007].

Table-ronde nationale sur l'environnement et l'économie. TRNEE. « Qui sommes-nous? » http://www.nrtee-trnee.ca/fre/overview/overview_f.htm [page consulté le 11 novembre 2006].

SAVIEZ-VOUS QUE ...

Responsabilité sociale et développement durable

- ↳ Perfectionnement pour gestionnaires en exercice



La **Chaire** collabore avec le **Centre de perfectionnement de l'ESG UQAM** qui offre maintenant du perfectionnement pour gestionnaires en exercice sur les thèmes de la responsabilité sociale et du développement durable.

Inscrivez-vous sur le site du Centre de perfectionnement à l'adresse suivante :

<http://www.esg.uqam.ca/perfectionnement/organisations/responsabilite-soc.php>

Renseignements et informations :
514-987-3313

Thème 1 – Être éthique ou être rentable ? – 15 février 2007

Thème 2 – Les communications et le développement durable – 10 mai 2007

Thème 3 – Le développement durable, une nouvelle conception du développement économique – 15 mars 2007

Thème 4 – Groupes de pression et responsabilité sociale : une gestion stratégique pour des nouveaux marchés – 12 avril 2007



Département d'organisation et ressources humaines
École des sciences de la gestion
Université du Québec à Montréal

CHAIRE de responsabilité
sociale et de
développement durable
ESG UQAM



APPEL À CONTRIBUTION

**REPENSER LA GESTION STRATÉGIQUE DES RESSOURCES HUMAINES À
TRAVERS LA RESPONSABILITÉ SOCIALE
DE L'ENTREPRISE**

Appel à article

**Appel en collaboration entre la
Revue Internationale de Psychosociologie Eska, Paris et
l'École des sciences de la gestion de
l'Université du Québec à Montréal (UQAM).**

**Sous la direction de Corinne GENDRON, Jacques IGALENS
et Christian BOURION,
avec la collaboration de Julie CLOUTIER
Date limite : fin avril 2007**

Depuis déjà une quinzaine d'années, la responsabilité sociale interpelle les entreprises et leurs gestionnaires et commande une série d'innovations sociales dans tous leurs domaines d'influence. Nouveau compromis entre les attentes d'une société civile de plus en plus vigilante et des entreprises soucieuses de démontrer leur contribution sociale positive, la responsabilité sociale circonscrit de nouveaux domaines de performance, qu'il s'agisse de l'environnement ou du développement local, tout comme elle interroge la perspective dans laquelle s'envisagent les fonctions traditionnelles de l'organisation telle que la gestion des ressources humaines.

Les travaux faisant le lien entre responsabilité sociale et gestion des ressources humaines sont encore peu nombreux, et ce même si « les employés » ou « le monde du travail » correspond à un des quatre domaines clefs de la performance en matière de responsabilité sociale aux côtés de l'environnement, des consommateurs et de la société (ou communautés locales). Par ailleurs, plusieurs de ces travaux adoptent une approche utilitaire, c'est-à-dire qu'ils s'inscrivent dans une justification de la responsabilité sociale compte tenu de sa contribution potentielle à l'engagement des employés, à l'attractivité de la firme ou à la rétention de la main-d'œuvre.

Nous souhaitons dans ce numéro aller au-delà de ces approches qui s'inscrivent dans la perspective traditionnelle de la gestion des ressources humaines en amorçant un questionnement enraciné dans les principes de RSE qui portent au premier plan l'intérêt général de la collectivité qui fournit la main-d'œuvre aux organisations productives. Plusieurs pratiques d'avant-garde chez les entreprises permettent d'esquisser les formes de ce questionnement au chapitre

1. de la gestion des compétences en contexte de changement organisationnel, de la sécurité d'emploi et de l'employabilité,
2. de la justice organisationnelle notamment en matière de rémunération,
3. de la santé et la sécurité au travail,
4. de la démocratisation en milieu de travail et enfin
5. de la diversité en emploi (en fonction du sexe, de l'origine ethnoculturelle, d'un handicap, etc.).

Nous nous intéressons donc aux pratiques de responsabilité sociale susceptibles d'incarner la responsabilité sociale compte tenu de leurs retombées tant sociales que psychologiques pour les salariés, mais aussi à celles visant l'intégration des individus et des populations marginalisées à la société, le renforcement du tissu social ainsi que la contribution à l'enrichissement collectif via les politiques d'emploi, de formation et de localisation. Quels sont les déterminants de telles pratiques ? Qu'est-ce qui les motive ? Sont-elles le fruit de luttes et de compromis sociaux, la mise en œuvre d'une vision dirigeante progressiste ou la clef d'un positionnement stratégique ? Comment ces pratiques innovantes se structurent-elles ? Et quels sont les impacts de ces pratiques sur les travailleurs et au sein des populations où ces entreprises sont implantées. Nous acceptons les contributions qui viendront alimenter cette réflexion, et dont le format respecte les normes suivantes :

Faire figurer sur la première page, outre vos nom et prénom, votre adresse postale, un petit texte présentant le ou les auteur(s), le titre en français, mais aussi en anglais, le résumé et les mots clés (pour recherche Internet sur le sujet) en anglais et en français. Le texte ne doit pas dépasser 50 000 signes, notes et bibliographies comprises.

Les fichiers attachés doivent être envoyés par courriel :

A: AGPAEDIT@wanadoo.fr

De: votre adresse e-mail

Sujet: Article pour le thème RSE-GRH RIP 31

Cc : bourion@univ-nancy2.fr, gaudreau.anne@ugam.ca,

Pièce jointe : votre article.



APPEL À COMMUNICATIONS

Numéro thématique – *Gestion* hiver 2008

Avenir du commerce équitable : les enjeux de gestion

Le phénomène du commerce équitable connaît une croissance impressionnante depuis quelques années. De phénomène marginal connu que par quelques initiés, il est devenu l'une des pierres angulaires du mouvement de l'altermondialisation. De nos jours, le commerce équitable est un véritable marché qui, d'une part permet de faire vivre des millions de petits producteurs dans les pays en voie de développement, et d'autre part, emploie des milliers de personnes dans les pays occidentaux. Une des preuves de la popularité du mouvement équitable est que plusieurs produits équitables se retrouvent maintenant sur les tablettes des supermarchés. Toutefois, le mouvement équitable est de nos jours critiqué tant par ceux qui considèrent qu'il a vendu son âme au marché que ceux qui considèrent qu'il n'est pas une alternative viable au marché conventionnel.

Le numéro thématique de l'hiver 2008 de la revue **Gestion** portera sur les débats et les enjeux de gestion reliés au développement du commerce équitable comme alternative au commerce conventionnel. Pour nourrir cette réflexion, nous souhaitons recueillir des propositions d'articles sur les thèmes suivants (cette liste n'a pas la prétention d'être exhaustive) :

- Les enjeux de la certification équitable
- La gouvernance stratégique et la gestion des organisations équitables
- L'analyse de la demande équitable
- La mise en marché des produits équitables
- La notion de « juste prix » (ou « prix intégral »)
- La chaîne d'activités équitable et la logistique du Sud vers le Nord
- Les circuits de distribution alternatifs et conventionnels
- L'entrepreneurship et le développement du commerce équitable
- La gestion des ressources humaines dans un contexte équitable
- Le contrôle de gestion et le financement du commerce équitable
- L'éthique des affaires à l'heure du commerce équitable

Publiée quatre fois l'an (printemps, été, automne, hiver), la revue **Gestion** offre à ses lecteurs des articles inédits présentant les dernières recherches, des analyses critiques, des synthèses et des réflexions originales dans le domaine de la gestion. Les directives destinées aux auteurs apparaissent sur le site web de la revue (<http://revue.hec.ca/gestion>) sous la rubrique «À propos».

Les chercheurs et les spécialistes sont invités à soumettre leur proposition d'article sous forme d'un résumé (500 mots maximum) **avant le 1^{er} mars 2007** à l'adresse suivante : revue.gestion@hec.ca. Les auteurs dont les propositions auront été retenues seront par la suite invités à soumettre le texte complet de leur article **avant le 1^{er} juillet 2007**. La présélection sera effectuée sur la base de la qualité, du contenu des propositions et de la cohérence avec les thèmes ciblés.

Pour toute question relative à ce numéro thématique, les auteurs sont invités à prendre contact avec l'une des trois personnes suivantes :

Marie-Claire Malo
Professeure titulaire
Service de l'enseignement du management
HEC Montréal
mari-claire.malo@hec.ca

Sihem Taboubi
Professeure adjointe
Service de l'enseignement du marketing
HEC Montréal
sihem.taboubi@hec.ca

Luc K. Audebrand
Candidat au doctorat et professionnel de recherche
Groupe de recherche sur le commerce équitable (GRCE)
HEC Montréal
luc.audebrand@hec.ca

**CHAIRE de responsabilité
sociale et de
développement durable**
ESG UQÀM

**La Chaire de responsabilité sociale et de développement durable vous
convie à une conférence**

**« Où en est la science du changement climatique?
Le 4^e rapport du GIEC »**

Panélistes

Steven Guilbeault

Directeur de Greenpeace Québec

Jacinthe Lacroix

Conseillère scientifique principale en changement climati-
que au sein d'Environnement Canada

Animateur

Stéphane Pilon

Journaliste et chroniqueur à La vie en vert (Télé-Québec)

QUAND ? Le mardi 13 février 2007, 19 heures

**OÙ ? SH-2800, Pavillon Sherbrooke, UQAM,
200, rue Sherbrooke Ouest
(Métro Sherbrooke ou Place-des-Arts)**

Entrée libre

**CHAIRE de responsabilité
sociale et de
développement durable**
ESG UQÀM

École des sciences de la gestion
Université du Québec à Montréal
Case postale 6192
Succursale Centre-Ville
Montréal (Québec) H3C 4R2

Téléphone : 514.987.3000
poste 6972#

Télécopieur : 514.987.3372

Courriel: crsdd@uqam.ca

Visitez notre site Internet
www.crsdd.uqam.ca

Inscrivez-vous à notre liste d'envoi électronique
crsdd@uqam.ca

Bulletin de la Chaire de responsabilité sociale et de développement durable

Rédacteur en chef : Julien Boucher

Rédactrice-adjointe, mise en page : Sophie Lévesque

Collaborateurs : Emmanuelle Champion, Ana Isabel Otero, Valérie Demers .

Pour soumettre un article, prière de consulter le site web www.crsdd.uqam.ca.